

ARRÊTÉ n° 23-775-A-DEL-MSE

**Portant délégation de fonctions et de signature
à Madame Jacqueline Dupont
Adjoint au Maire délégué de Chaudron en Mauges**

Le Maire de Montrevault-sur-Èvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-18 qui prévoit la possibilité pour le Maire de donner délégation de fonction aux adjoints et aux membres du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2023-156 du 26/10/2023 constatant l'élection de Monsieur Jean-Luc Normand à la fonction de Maire délégué de la commune de Chaudron en Mauges,

Vu la délibération n° 2023-158 du 26/10/2023 constatant l'élection de Madame Jacqueline Dupont à la fonction d'Adjoint au Maire délégué de la commune de Chaudron en Mauges,

Considérant la nécessité pour le bon fonctionnement des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature à l'Adjoint au Maire délégué de la commune de Chaudron en Mauges,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Jacqueline Dupont, Adjoint au Maire délégué de Chaudron en Mauges reçoit, sous la surveillance et responsabilité du Maire, délégation de fonction et de signature pour exercer les pouvoirs de police sur la commune déléguée de Chaudron en Mauges dans les domaines suivants :

- funéraire, dont la surveillance des opérations funéraires conformément à l'article L2213-14 du CGCT et gestion des cimetières
- placement d'urgence de soins sans consentement
- interdiction d'accès du terrain de football par mauvais temps
- permis de stationnement.

Cette délégation s'exerce après celle du Maire délégué de Chaudron en Mauges.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article 2 : Ces délégations prennent effet à compter du 1^{er} novembre 2023. Elles pourront être rapportées à tout moment et ne sauraient en tout état de cause, dépasser le terme du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de l'élu attributaire des présentes délégations.

Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié sur le site Internet de la Commune de Montrevault-sur-Èvre, et notifié à l'intéressée. Une ampliation du présent arrêté est également transmise à M. le Sous-Préfet de Cholet ainsi qu'à M. Le Trésorier de la collectivité.

Fait à Montrevault-sur-Èvre , le 26/10/2023

Le Maire, Christophe Dougé

Notifié le 31/10/2023
Signature de Mme Jacqueline Dupont



Publié le

31/10/2023